

La lettre de l'UNSA

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat utile

Syndicat UNSA du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
www.unsa-crbfc.eu contact@unsa-crbfc.eu 5 novembre 2021 - n°45

DOSSIERS

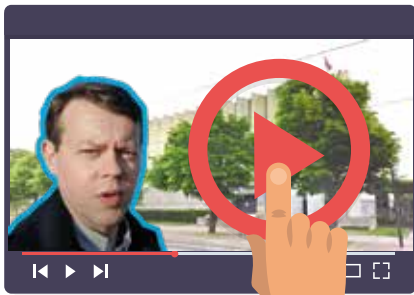
Hausse du prix des carburants

L'UNSA revendique
des mesures fortes
pour les agents !

Chaque mois, vous pouvez
recevoir **GRATUITEMENT** cette
lettre et les conseils exclusifs de
l'UNSA à votre domicile !



YouTube



L'actualité
du Conseil
régional en
vidéo!



Indemnité inflation du Gouvernement : 100 € versés en janvier 2022

Pour compenser l'inflation, le gouvernement va mettre en œuvre une "indemnité inflation" de 100 €, à destination des actifs, des retraités et des étudiants, dont les revenus sont inférieurs à 2000 € nets par mois.

Cette indemnité sera versée en janvier 2022 pour les agents de l'État. Pour les agents territoriaux et hospitaliers, cette date pourrait être avancée à décembre 2021, mais au plus tard la date sera la même que celle des agents de l'État.

L'UNSA a demandé au conseil régional de verser cette indemnité en décembre 2021 pour les agents de la Région.

Pour avoir droit à cette indemnité, le seuil de revenus est de 2 000 € nets par mois.

Concrètement, les agents devront avoir perçu moins de 26 000 € bruts entre le 1er janvier 2021 et le 31 octobre 2021, primes et indemnités comprises avec le traitement indiciaire.

Pour les retraités, le seuil est de 2000 € nets de pension. Le versement sera automatique, aucune demande n'est à faire.

Cette indemnité ne supportera pas de charges sociales, ni fiscales, elle sera nette de tout prélèvement.

Les agents à temps partiel ne verront pas cette indemnité proratisée par rapport à leur temps de travail.

Les agents en congés de santé, en congé parental, de proche aidant... percevront également cette indemnité.

Les agents à employeurs multiples recevront ces cent euros de leur employeur principal.

Pour les stagiaires de la fonction publique, les critères retenus seront ceux applicables aux étudiants : être boursier ou être autonome fiscalement.

Pour l'UNSA, cette indemnité est un one-shot utile, mais qui ne doit pas s'arrêter là.

Tous les agents publics sont confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat.

L'UNSA demande toujours au gouvernement d'ouvrir des négociations sur la rémunération de tous les agents publics qu'ils exercent à l'État, dans une collectivité territoriale ou dans un hôpital.

Une question ? Besoin de joindre l'UNSA rapidement : un sms au 06 29 69 74 18

REVENDEICATIONS

Face à la hausse des prix des carburants, l'UNSA a fait parvenir ses revendications et ses propositions à la Présidente du Conseil régional.

Les revendications de l'UNSA :

Notre collectivité apporte un soutien au pouvoir d'achat des agents pour les déplacements domicile-travail en véhicule personnel au travers du ticket mobilité.

Ce dispositif *déchargé, défiscalisé et sous conditions d'éligibilité* consiste en une aide mensuelle de 30 € est destiné à soutenir financièrement les agents de la Région dépendant de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.

L'UNSA considère que cette aide est la bienvenue dans le contexte actuel de hausse des coûts des carburants, c'est pourquoi lors du Comité technique du 17 septembre 2021, l'UNSA a voté favorablement à sa pérennisation au-delà du 31 décembre 2021.

Malheureusement, selon les chiffres officiels du ministère de la Transition écologique, le prix des carburants n'a cessé d'augmenter depuis septembre .

L'UNSA constate partout l'exaspération des agents face au prix des carburants.

Une évolution du dispositif est donc indispensable pour mieux prendre en compte la situation actuelle.

L'UNSA a sollicité la Présidente du Conseil régional pour doubler le montant du ticket mobilité de 30 € à 60 €.

Par ailleurs, constatant que le nombre des bénéficiaires est très faible (à ce jour, seulement 237 agents sur 4400 bénéficiant du ticket mobilité), l'UNSA demande à la Présidente du Conseil régional de modifier le critère sur le nombre de km nécessaires : passer de 60 km minimum aller-retour à 30 km minimum aller-retour.

Enfin, convertir son moteur essence à l'éthanol E85 est de plus en plus populaire car le carburant est bien moins cher : de l'ordre de 0,65 € / L soit deux fois moins cher que les autres carburants (gain pour les conducteurs

même avec une surconsommation de l'ordre de 20%).

Le prix d'un boîtier de conversion est généralement compris entre 700 € à 1600 €.

Autres avantages, les biocarburants sont assimilés à une source d'énergie renouvelable, beaucoup moins polluante, ils soutiennent l'agriculture française.

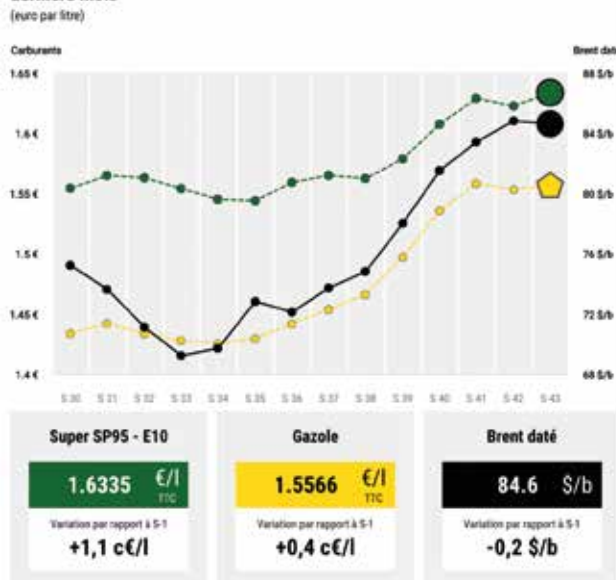
Le financement de l'installation des kits de conversion chez des garagistes qualifiés partenaires en Bourgogne-Franche-Comté soutiendrait aussi l'économie locale.

A titre indicatif, le Conseil régional de Grand Est aide les particuliers propriétaires d'un véhicule essence de plus de 4 ans à passer au bioéthanol avec une aide régionale de 500€ maximum pour la fourniture et la pose d'un boîtier de conversion homologué.

La Région Hauts-de-France et la Région Sud-PACA proposent aussi de prendre en charge une partie de la fourniture et de la pose du boîtier de conversion.

L'UNSA renouvelle donc sa demande de voir étudier la possibilité de prendre en charge l'installation des kits de conversion Éthanol pour les véhicules des agents.

Evolution des prix des carburants à la pompe de chaque vendredi sur les 3 derniers mois (euro par litre)



L'UNSA a profité également du courrier adressé à la Présidente du Conseil régional pour demander plus de souplesse dans l'analyse des dossiers d'éligibilité au dispositif du ticket mobilité. Pour l'UNSA, une instruction bienveillante des demandes d'aide des agents doit être la règle. Les agents ne prennent pas leurs véhicules pour le plaisir de faire des kilomètres.



Tapez : ticket mobilité sur Youtube

En OFF

Pouvoir d'achat. La revendication de l'UNSA sur la hausse du pouvoir d'achat des agents semble entendue par l'exécutif... Hausse des primes dans les tuyaux...

Territorialisation et déconcentration du Conseil régional. Il n'est pas prévu de

transfert de personnel des sièges de Besançon et de Dijon dans les 8 départements.

Numérisation. Votre dossier administratif ainsi que vos bulletins de salaire seront entièrement dématérialisés et sécurisés dans un coffre-fort numérique pour 2023.

ADMM 3. ADMM 3 ? C'est Adéquation Missions-Moyens 3ème modification. La

Présidente du Conseil régional a accepté le principe d'une 3ème vague d'embauche de personnel. Des moyens supplémentaires en personnel seront donc prévus pour mettre en oeuvre les politiques publiques décidées par le nouvel exécutif.

Le schéma général d'organisation des services qui accompagne le projet de mandat sera présenté aux votes des élus le 17 décembre 2021.



Suite à une réunion confidentielle des directeurs le 15 septembre 2021 et des arbitrages récents du DGS, une nouvelle organisation des services sera prochainement présentée au dialogue social (comité technique 30 novembre) puis à l'assemblée délibérante le 17 décembre 2021.

seraient pas supprimées.

Suppression de la DISA (Direction sur l'information des métiers, le sanitaire et social, l'apprentissage). C'est la conséquence de la perte de la compétence apprentissage. Projet de transfert des agents et des missions vers la direction de l'enseignement supérieur (pour le sanitaire et social), la direction des Lycées, la Direction des Transitions Professionnelles et de l'Orientation.

Voici les grandes lignes du projet (pour l'instant aucun document officiel) :

Pas de changement dans les Directions rattachées au DGS et dans le nombre de pôle (5 pôles).

Le CESER reste attaché au DGS.

Contrairement aux bruits de couloir, les «petites» directions (direction du Tourisme, Juridique Achat ou Evaluation de la performance...) ne

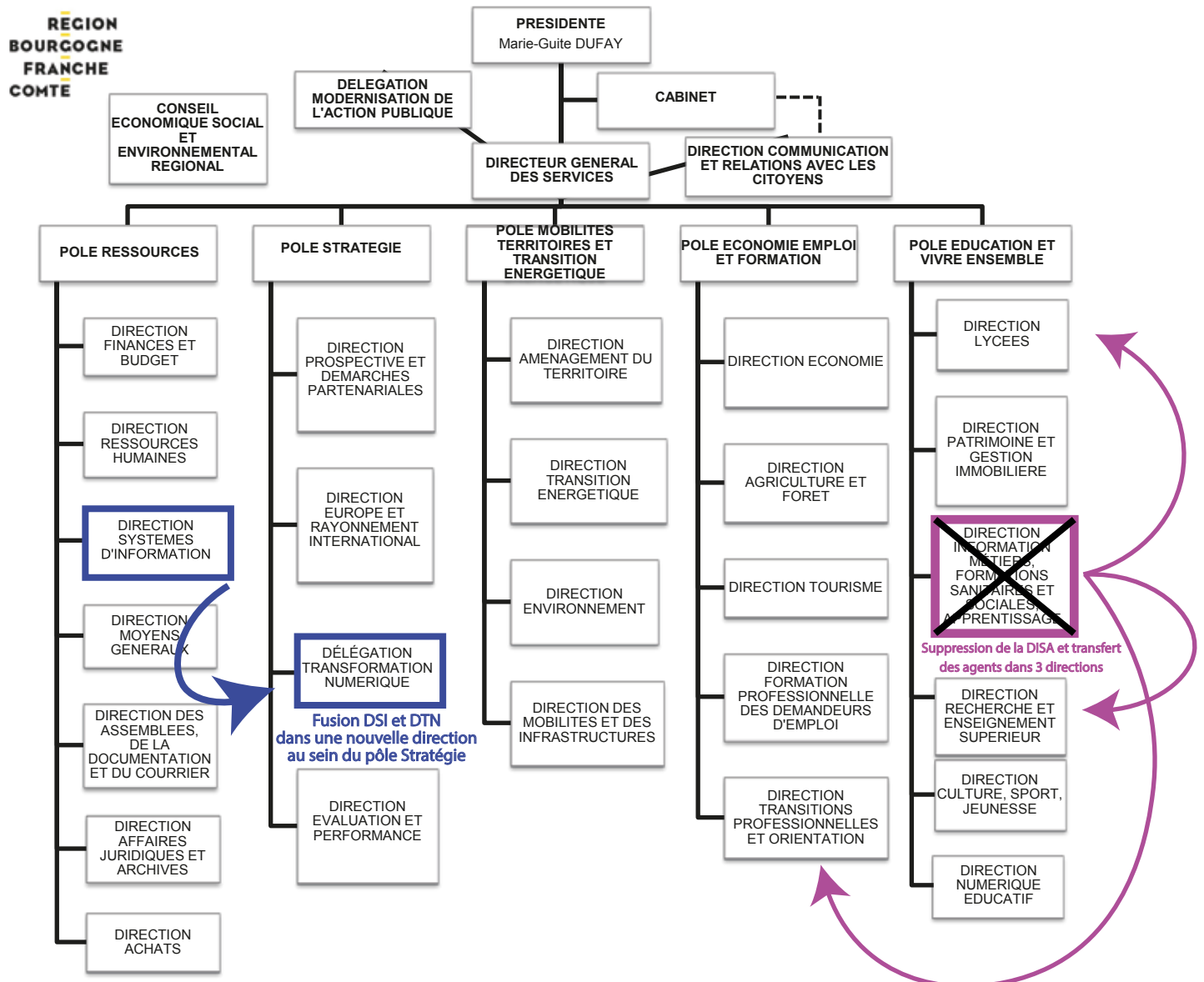
Projet de réorganisation interne de la Direction des Transitions Professionnelles et de l'Orientation (conséquence de l'arrivée des agents de la DISA).

Prise en compte de l'impact du numérique dans le service public régional avec le maintien d'une Direction du numérique éducatif mais fusion des DSI et DTM dans une nouvelle direction attachée au

Pôle stratégie

Modification de la direction Europe et international (passage de 5 programmes européens à 3 avec un seul programme opérationnel pour la BFC).

Une réflexion sur la réorganisation de la direction Économie est en cours (conséquence de l'évolution des missions pendant la crise sanitaire et du plan de relance, faut-il revoir l'organisation pour mieux stabiliser la direction ?).



ADHÉSION SYNDICALE OFFERTE

A L'UNSA POUR LA FIN D'ANNÉE 2021 SI VOUS ADHÉREZ DÈS MAINTENANT POUR 2022

Opération spéciale pour rejoindre l'UNSA !
Le syndicat utile et efficace !



Les derniers mois de syndicalisation 2021 offerts



La garantie du tarif 2021 pour l'année 2022



Votre cotisation syndicale encaissée en 2022



Catégorie	A	B	C	Retraité
Cotisation annuelle	102 €	88 €	75 €	44 €
Réduction ou crédit d'impôt*	-67 €	-58 €	-50 €	-29 €
Cotisation après réduction*	35 €	30 €	25 €	15 €

* montants arrondis

DÉDUCTION FISCALE - Le versement des cotisations syndicales peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des impôts.

Un syndicat qui ne fait pas de politique politicienne

Un syndicat qui s'occupe des agents du Conseil régional

Un syndicat reste dans le combat social et syndical



et l'accès à TOUS les services UNSA :

- les informations et les conseils exclusifs réservés aux adhérents
- les compte-rendus détaillés et le OFF le jour même des réunions
- la participation à un syndicalisme UTILE aux agents
- la protection et l'assistance de l'UNSA

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse du lieu de travail :
.....
.....

Métier / Fonction :
.....
.....

Adresse personnelle :
.....
.....

Catégorie : A B C Retraité

Tél. portable :

Email :

Ces deux informations sont indispensables pour vous permettre de recevoir nos alertes et nos informations

Bulletin à envoyer à l'UNSA 5 avenue GARIBALDI 21000 DIJON accompagné de votre cotisation syndicale :

par chèque (2 ou 3 chèques) à l'ordre du syndicat UNSA des agents du conseil régional.

par prélèvements trimestriels (à la fin de chaque trimestre) + joindre un RIB. En signant ce bulletin et en choisissant le prélèvements trimestriels, vous autorisez le syndicat UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Date et signature :